

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 19 JUIN 2018 À 21 H 15, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Dominique Boisvert, maire.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

-----  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE**  
**MARDI, LE 19 JUIN 2018, À 21 H 15**

**Ouverture de la séance - Vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 21 h 15.

**2018-05-248**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil acceptent la tenue de cette séance extraordinaire et que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Dossier Régie incendie Scotstown-Hampden : Partage des coûts pour l'évaluation d'un directeur incendie
2. École Saint-Paul – Participation de la Ville de Scotstown pour l'installation d'un luminaire
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**1. Dossier Régie incendie Scotstown-Hampden : Partage des coûts pour l'évaluation d'un directeur incendie**

Attendu que la Ville de Scotstown participe actuellement à une étude avec la municipalité de Hampden pour la création d'une régie des services incendie;

**2018-06-249**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe avec la Municipalité de Hampden à une évaluation en gestion d'intervention concernant les candidats au titre de directeur incendie sous la supervision du consultant M. Michel Richer, accompagné d'un membre du conseil de la Ville de Scotstown, de la Municipalité de Hampden, d'un directeur incendie d'une autre municipalité ou d'une autre personne.

Les honoraires pour l'ensemble du processus seraient de l'ordre de \$750.00 plus taxes qui concerne la préparation et l'évaluation des deux candidats en gestion incendie, préparation de la grille d'entrevue, et rédaction d'un rapport qui sera déposé au comité incendie.

Les frais de cette évaluation seront partagés à parts égales entre la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden.

**ADOPTÉE**

2. **École Saint-Paul – Participation de la Ville de Scotstown pour l'installation d'un luminaire**

Attendu que l'école primaire Saint-Paul de Scotstown souhaite faire l'installation d'un luminaire dans la cour d'école;

Attendu que ce luminaire sera une mesure sécuritaire pour les terrains à l'arrière de l'école, terrain contigu au chalet des loisirs occupé par l'organisme La Relève du Haut-Saint-François ainsi que le terrain de balle;

Attendu que la direction de l'école Saint-Paul paiera les coûts d'acquisition du luminaire, mais demande à la Ville de Scotstown son appui pour payer les frais d'installation du poteau;

2018-06-250

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte de participer au projet de l'École Saint-Paul pour payer les frais d'installation du poteau qui sera fourni par l'école ainsi que le luminaire.

**ADOPTÉE**

3. **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

4. **Levée de la séance**

2018-06-251

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est proposé

Que la séance soit levée. Il est 21 h 20.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

\_\_\_\_\_  
Dominique Boisvert, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale